

Roumagayrol

De: VALDELIEVRE [REDACTED]

12/09/2019 16:44

À: ecopole-roumagayrol-pierrefeu-epvar@administrations83.net

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis de l'association **Pour La Protection du Site de Collobrières (APSC)** sur la demande d'autorisation d'exploiter un écopôle de traitement et de valorisation des déchets non dangereux au lieu-dit Roumagayrol sur la commune de Pierrefeu du Var, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

C CONFORMITÉ AVEC LE PRPGD DE LA REGION SUD

Le projet, outre le traitement des déchets ultimes par enfouissement qui est l'activité principale actuelle, comporte de nouvelles installations de tri et de valorisation. Ces nouvelles activités visant à réduire la quantité de déchets ultimes, pourquoi augmenter la capacité annuelle de stockage : la demande de l'exploitant porte sur 135 000 à 145 000 tonnes/an au lieu des 125 000t autorisées aujourd'hui. L'exploitant ne justifie pas la nécessité de cette augmentation, et celle-ci nous paraît contraire aux objectifs de réduction de stockage des déchets affichés dans le PRPGD qui préconise de limiter la capacité de chaque site à -30% en 2020 puis -50% en 2025 par rapport à 2010, et à 100 000 tonnes/an et par site.

De plus, la demande porte sur le doublement de la capacité de traitement de la plate-forme de valorisation des mâchefers afin d'étendre la zone de chalandise à la région PACA. Cela va à l'encontre du principe de proximité et d'autosuffisance des 4 bassins de vie.

En conséquence, le projet n'est pas compatible avec le PRPGD de la Région Sud.

< TRAFIC ROUTIER :

Le trafic lié à l'exploitation actuelle du site serait plus que doublé. Les mesures prévues pour gérer cet enjeu sont la création de la voie de contournement du centre-ville de Pierrefeu et un engagement que l'« impact sera limité autant que possible » sans aucune précision quant aux moyens d'y parvenir.

Nous rappelons que suite à l'abrogation en 2017 par le tribunal administratif de Toulon des arrêtés préfectoraux déclarant le projet d'utilité Publique et de la dérogation sur les espèces protégées, les travaux n'ont pas commencés. De plus, ce projet ne réduit pas la dangerosité de la voie sur les 4km entre le projet de déviation du centre de Pierrefeu et l'entrée du site.

Pourtant, de nombreux accidents incluant des poids lourds, dont plusieurs mortels, sont survenus sur cette portion de route. La sécurisation de la voie avait été demandée par le Préfet dans l'arrêté autorisant l'exploitation du site en 2003, et recommandée par le commissaire enquêteur dans son avis sur l'exploitation du site 5 en 2014.

Les demandes Collobriéroises pour une route plus sûre (pétition adressée à M. le Préfet en 2014) et du conseil municipal de Collobrières, doivent être entendues.

ACCÈS AU SITE :

L'accès au site n'est pas modifié, pourtant nous avons indiqué à de nombreuses reprises que sa configuration constitue un risque d'accident sur la RD14 (poids lourds sortant du site).

Nous réitérons notre demande de sécurisation de cet accès.

< NUISANCES OLFACTIVES :

L'exploitant se base sur l'absence de plainte enregistrée pour conclure à l'absence de nuisance olfactive. Pourtant, le site actuel génère des odeurs perceptibles par les usagers de la RD14 et de la RD88. Nous avons d'ailleurs adressé un courrier à l'exploitant et à M. le

Préfet en 2015 pour signaler ces désagréments.

Des mesures et des actions de traitement des odeurs doivent être prévues par l'exploitant.

< IMPACT PAYSAGER :

L'impact du projet depuis les points de Notre-Dame des Anges et de la chapelle de Ste Philomène est qualifié d'enjeu mineur et donc aucune mesure d'intégration paysagère n'est prévue. Pourtant, l'importance touristique de ces sites, très fréquentés, justifie une prise en compte plus importante dans l'étude d'impact.

< HYDROLOGIE :

L'enjeu sur l'hydrographie est considéré comme modéré, au motif de la bonne qualité du Réal Collobrier. Pourtant les études du SAGE du Gapeau mentionnent une qualité moyenne du cours d'eau en 2017 au niveau de Roumagayrol.

<

En conséquence, et bien que nous soyons favorables à la création d'un écopôle qui représente une amélioration par rapport à l'activité actuelle, nous ne pouvons que souligner le fait que le projet aggrave les problèmes existants.

De plus notre association a vraiment l'impression de perdre son temps à répondre à ces enquêtes qui se terminent toujours par une autorisation préfectorale!

Ce qui de fait accentue le mécontentement des citoyens qui s'aperçoivent que l'on ne tient aucun compte de leurs remarques.

Il y a longtemps qu'une solution alternative à Roumagayrol aurait du être trouvée!

Notre association APSC émet donc un **AVIS DÉFAVORABLE**, au projet sur le site de Roumagayrol à Pierrefeu du Var, tel que soumis à l'enquête publique en cours.

Philippe VALDELIEVRE.

Président de l'APSC

83610 mairie de Collobrieres.